

Programme de 6ème

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4h30 ⁽¹⁾ ou 5h
Mathématiques	4h
Langue vivante 1	4h
Histoire-géographie-éducation civique	3h
Sciences techniques : - sciences de la vie et de la terre (SVT) - technologie	1h30 ⁽¹⁾ 1h30 ⁽¹⁾
Enseignements artistiques : - arts plastiques - éducation musicale	1h 1h
Education physique et sportive (EPS)	4h
Total hebdomadaire	24h30 à 25h hebdomadaires plus 2h hebdomadaires si aide aux élèves.

A ces enseignements obligatoires s'ajoutent :

- **20h annuelles d'histoire des arts**, enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art
- **10h annuelles de vie de classe**, moments d'échanges privilégiés entre les élèves et les équipes éducatives
- une **aide aux élèves** et un **accompagnement de leur travail** selon leurs besoins à raison de **2h hebdomadaires**
- diverses activités éducatives facultatives auxquelles tout élève peut participer

⁽¹⁾ Horaire hebdomadaire dont 30 mn sont dispensées en groupes à effectifs allégés. Ces groupes sont constitués par niveau, répondant aux besoins des élèves identifiés par les évaluations nationales du début d'année.

Programme de 5ème

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires	Avec les itinéraires de découverte ⁽¹⁾
Français	4h	5h
Mathématiques	3h30	4h30
Langue vivante 1	3h	4h
Histoire-géographie-éducation civique	3h	4h
Sciences techniques : - sciences de la vie et de la terre (SVT) - physique et chimie - technologie	1h30 1h30 1h30	2h30 2h30 2h30
Enseignements artistiques : - arts plastiques - éducation musicale	1h 1h	2h 2h
Education physique et sportive (EPS)	3h	4h
Total hebdomadaire	25h30 hebdomadaires plus 2h si option.	

A ces enseignements obligatoires s'ajoutent :

- **30 mn d'enseignement non affecté**, qui devront être réparties par l'établissement
- **20h annuelles d'histoire des arts**, enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art
- **10h annuelles de vie de classe**, moments d'échanges privilégiés entre les élèves et les équipes éducatives
- diverses activités éducatives facultatives auxquelles tout élève peut participer

⁽¹⁾ *Itinéraires de découverte sur 2 disciplines : 1h supplémentaire prévue dans l'emploi du temps de l'élève pour chacune des 2 disciplines choisies.*

Programme de 4ème

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires	Avec les itinéraires de découverte ⁽¹⁾
Français	4h	4h
Mathématiques	3h30	4h30
Langue vivante 1	3h	4h
Langue vivante 2 (étrangère ou régionale)	3h	-
Histoire-géographie-éducation civique	3h	4h
Sciences techniques : - sciences de la vie et de la terre (SVT) - physique et chimie - technologie	1h30 1h30 1h30	2h30 2h30 2h30
Enseignements artistiques : - arts plastiques - éducation musicale	1h 1h	2h 2h
Education physique et sportive (EPS)	3h	4h
Total hebdomadaire	25h30 hebdomadaires plus 2h si option.	

A ces enseignements obligatoires s'ajoutent :

- **30 mn d'enseignement non affecté**, qui devront être réparties par l'établissement
- **20h annuelles d'histoire des arts**, enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art
- **10h annuelles de vie de classe**, moments d'échanges privilégiés entre les élèves et les équipes éducatives
- diverses activités éducatives facultatives auxquelles tout élève peut participer

⁽¹⁾ *Itinéraires de découverte sur 2 disciplines : 1h supplémentaire prévue dans l'emploi du temps de l'élève pour chacune des 2 disciplines choisies.*

Programme de 3ème

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires	Coefficient au brevet	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve
Français	4h30	2	Ecrite	3h
Mathématiques	4h	2	Ecrite	2h
Histoire-géographie- éducation civique	3h30	2	Ecrite	2h
Langue vivante 1	3h		CC ⁽¹⁾	
Langue vivante 2 (étrangère ou régionale)	3h		CC ⁽¹⁾	
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1h30		CC ⁽¹⁾	
Physique-chimie	2h		CC ⁽¹⁾	
Technologie	2h		CC ⁽¹⁾	
Enseignements artistiques : - arts plastiques - éducation musicale	1h 1h		CC ⁽¹⁾	
Education physique et sportive (EPS)	3h		CC ⁽¹⁾	
Total hebdomadaire	28h30 hebdomadaires et plus si option.			

A ces enseignements obligatoires s'ajoutent :

- **20h annuelles d'histoire des arts**, enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art, qui constitue une épreuve au brevet (DNB)
- **10h annuelles de vie de classe**, moments d'échanges privilégiés entre les élèves et les équipes éducatives

⁽¹⁾ CC : *contrôle continu*